



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Mairie.anvin@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU JEUDI 30 MARS 2023

Date de convocation : le Mercredi 22 Mars 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Jeudi 30 Mars à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Freddy

Absents excusés : DELATTRE Romain (procuration donnée), BOUCHARD Nadège (démissionnaire)

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Depuis le dernier conseil
- Validation des comptes administratif et de gestion 2022
- Affectation des résultats
- Vote des subventions aux associations

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Un ensemble de documents est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2022 : ce sont les résultats de l'exercice présentés par le Maire : ils laissent apparaître un déficit d'investissement - 13 361,67 €, un excédent de fonctionnement de + 81 897,59 € d'où un excédent global de + 68 535,92 €. En résultat d'exécutions reportées des exercices antérieurs, à la fin de 2022, il ressort un déficit d'investissement de - 92 457,46 €, un excédent de fonctionnement de 207 090,54 € d'où un excédent global de 114 633,08 €.

Le compte de gestion est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions.

Compte administratif 2022 : Monsieur le Maire présente le compte administratif, il laisse apparaître les mêmes résultats. Le Maire s'éclipse, Monsieur LELONG Stéphane fait procéder au vote.

Le compte administratif 2022 est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

Affectation des résultats : 11 voix pour et 2 abstentions.

Vote des subventions aux associations :

Comité des Fêtes	2000 €
Le don du sang	350 €
Société de chasse	370 €
Tennis de table	300 €
Ensemble vocal d'Anvin	200 €
Le SI (gym)	360 €
Le Club de l'amitié	100 €
Alex's Team	200 €
Amicale des boulistes	150 €
Sillons de culture	100 €

Vote à l'unanimité 13 voix pour.

La séance est levée à 20h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		